



N° BLE/28 – 1^{er} juin 1961

LE TEMOIGNAGE DU CONJOINT CHRETIEN DANS LE MÉNAGE MIXTE

Il s'agit évidemment ici des mariages mixtes entre chrétiens et musulmans, dont la situation assez souvent douloureuse a déjà été évoquée plusieurs fois (1).

Bien des conditions sont nécessaires et bien des souhaits sont à formuler pour la réussite de ces foyers, que l'Eglise ne désire pas et ne favorise certes pas, tant les difficultés qui surgissent sur le plan strictement religieux surtout, sont grandes et souvent fatales pour la foi du conjoint chrétien.

Ne vouons pas, pour autant, ces ménages aux gémonies et ne les abandonnons pas au Malin. Bien au contraire ; puisque nous sommes en face de ce fait des unions mixtes de plus en plus nombreuses, une charité chrétienne, pleine de tact, nous poussera à soutenir plus particulièrement le conjoint catholique, dans ces foyers interconfessionnels en même temps qu'interraciaux. Nous n'insisterons jamais assez sur une prise en charge morale et spirituelle, généreuse mais discrète de ces foyers comme tels par d'autres foyers entièrement catholiques. Cette aide pourra, en effet, être d'un secours appréciable pour le baptême et l'éducation chrétienne des enfants à naître, pour l'adaptation et l'intégration dans le milieu de vie et le quartier, pour l'ouverture et la compréhension des autres envers ces foyers mixtes, pour un échange mutuel enfin qui soit positif et fécond sur tous les plans.

Nous pensons surtout aux ménages qui demandent de la part de la communauté chrétienne une prise en considération vraiment apostolique, c'est-à-dire à ceux dont les conjoints sont mariés religieusement, avec "dispense de disparité de culte", et où le conjoint chrétien (la femme ordinairement) veut demeurer fidèle à sa foi et à la manifestation visible de celle-ci. Ce conjoint chrétien entend aussi que soient respectées les promesses faites avant le mariage quant au baptême et à l'éducation chrétienne des enfants à naître. Quelquefois même, son tonus spirituel sera tel qu'il aura la préoccupation profonde de poursuivre la perfection chrétienne dans et par le mariage, selon du reste le but visé par bien des foyers authentiquement et entièrement chrétiens (non mixtes). Mais, alors, le déchirement intérieur sera certes très grand, car le conjoint musulman (en tant que musulman, et sauf cas rarissimes qui sont possibles, jusqu'à un certain point d'ailleurs, étant données la foi non explicitement chrétienne et l'absence de vie sacramentaire) ne sera certainement pas au même niveau,

Plus les exigences spirituelles se feront pressantes, plus les souffrances intimes seront aiguës. Mais celles-ci varient naturellement selon que le conjoint non chrétien est hostile, incroyant, neutre, etc. Les modalités du témoignage chrétien à porter sont changeantes, elles aussi, suivant les situations très concrètes et très particulières des ménages.

Il n'est donc pas question de tracer un programme, encore moins de dresser le bilan de multiples expériences, demeurant plutôt rares sur ces points particuliers qui nous intéressent dans cette note. Néanmoins, il est bon d'évoquer ces problèmes.

D'une façon générale, les problèmes posés par les cas d'incroyance au foyer sont bien loin d'être parfaitement éclairés ; une revue de spiritualité conjugale et familiale en traitait ces derniers mois et notait les maigres témoignages recueillis à ce sujet (2).

On pourrait en dire autant des mariages entre chrétiens et musulmans, si bien que nous ne prétendons pas apporter des réponses exhaustives aux nombreuses questions posées par ces situations difficiles. Toutefois, nous rapporterons (3) une lettre qui pourra être considérée, par exemple, comme une contribution positive aux essais d'élucidation de problèmes cruciaux. Écrite par une chrétienne avec lucidité et amour, cette lettre, où l'on remarque une option très marquée et dont certaines affirmations seraient sans doute à nuancer, ne contient rien de "farfelu", comme il arrive parfois pour certains témoignages dont on veut à toute force nous faire croire qu'ils sont chrétiens. On peut être très sincère, original même dans ce qu'on raconte, et en même temps dans l'erreur ou l'ambiguïté ; et dans ce cas, le témoignage, si sincère qu'il soit, doit nécessairement être discuté et faire l'objet d'une mise au point, sinon il risque d'induire en erreur les esprits non prévenus.

Il est bien certain que si le conjoint chrétien est vraiment chrétien, ne pouvoir communier sur le plan même de sa foi religieuse doit normalement être pour lui une cause de tristesse et de souffrance, Ceci vaut, d'ailleurs, pour tout mariage mixte, quelle que soit la religion du non catholique ou son incroyance.

Au sujet des mariages avec des protestants, l'épiscopat allemand, dans une lettre collective (en 1958), parlait "d'une profonde lézarde religieuse qui traverse ces mariages". "Si l'Église accorde des dispenses, disaient les évêques, ce n'est pas qu'elle approuve les mariages mixtes, mais qu'elle s'y résigne douloureusement pour éviter de plus grands maux. L'Église agit comme la mère qui, le cœur brisé, permet que l'on coupe un membre à son enfant malade pour lui sauver la vie".

Dans les foyers où l'époux est incroyant, nous remarquons le même déchirement. Ainsi des lettres citées dans l'Anneau d'Or nous l'exposent :

"Pour l'épouse qui veut rester fidèle à Dieu, l'incroyance de son conjoint est une longue épreuve. Ne pouvant partager sa vie chrétienne, il lui semble que tout lui échappe en même temps. Il lui faut sauvegarder, seule, ce qu'elle a de meilleur, de plus vrai en elle".

Telle autre épouse pensait avoir quelque influence sur son mari incroyant et voilà qu'elle-même est peu à peu entraînée à faire des concessions, "d'autant plus, dit-elle, que ma connaissance et ma pratique de la religion sont assez superficielles". Une autre écrit : "Nous avons l'impression pénible de ne pouvoir communiquer par la fine pointe de notre âme.

Bref, au plus intime de son âme, le conjoint catholique est toujours seul. Pour avoir la paix, il évite d'aborder les questions religieuses et les problèmes de conscience. Une harmonie conjugale et familiale peut régner sur un plan purement humain : les difficultés rencontrées sur ce plan ne sont du reste pas plus aiguës que celles connues par d'autres foyers et les enfants sont ordinairement une source de joie mutuelle et d'union (tout au moins dans les cas normaux et quand la femme ne succombe pas sous les maternités trop rapprochées ou trop nombreuses, comme il arrive souvent dans les foyers nord-africains). Mais la douleur profonde vient - devrait venir - de ne pas communier dans la même foi. A l'intérieur de ces ménages entre chrétiens et musulmans, de grandes similitudes de culture et de milieu social peuvent favoriser parfois la réussite sur le plan humain, mais que dire du domaine religieux comme tel ?

Avancera-t-on que le musulman croit en Dieu ? Théoriquement, mais il n'est pas question ici de théorie et nous savons bien, concrètement, que cette foi en Dieu ne va pas très loin, dans la très grande majorité des cas : pure protestation verbale ou bribes de traditions, de principes moraux venant de l'éthique du groupe, et de coutumes folkloriques. Toutefois, les réactions saines ne sont pas rares ; pour élémentaires qu'elles soient, elles ne sauraient être laissées dans l'ombre, d'autant plus que de telles réactions n'existent quelquefois même plus hélas ! dans les milieux européens correspondants.

Mais on reste décontenancé devant le témoignage de cette chrétienne (4) disant avoir "découvert" qu'elle possédait "la même conception de Dieu" que son mari musulman, acceptant avec celui-ci "les expressions différentes de leur foi en un Dieu unique" et acceptant aussi que les enfants, une fois leur majorité atteinte, puissent choisir s'ils veulent ou non être baptisés, etc... D'autres fois, du côté musulman, un vague humanitarisme tient lieu de culte. Ainsi dans son roman autobiographique

("Ma foi demeure", Paris 1958), Hachemi Baccouche fait dire à Mahmoud, le héros de l'aventure, en réponse à une question de sa fiancée au sujet de l'éducation des enfants :

"Ils seront élevés avant tout dans le culte du respect de l'homme et de ses croyances. C'est la seule chose qui compte vraiment. Le reste, tout le reste, même si cela vous paraît primordial aujourd'hui est secondaire, et passe bien après. Le vrai Dieu, le seul, l'unique, se trouve dans le respect de l'homme. Tout, à côté, n'est que pure forme, Par nécessité familiale ou sociale, par besoin de paix, on trouve des adaptations, des accommodements, mais c'est encore de pure forme" (p, 208).

Respecter l'homme, c'est certes beaucoup, lorsqu'on voit ce qui se passe de nos jours, mais si ce respect de l'homme n'a pas son fondement en Dieu quelle valeur a-t-il ? "La foi en Dieu sauve la foi en l'homme" (5).

Très souvent le conjoint chrétien ne résiste pas à l'épreuve. Il s'engage dans des transactions dangereuses et fatales pour sa foi. Il tombe dans l'indifférentisme la plupart du temps, dans un vague syncrétisme parfois, surtout quand la connaissance de la religion chrétienne est peu éclairée. Des chrétiennes font baptiser leurs enfants en secret. Le mari musulman ne s'opposant pas, dans certains cas, au baptême des filles, des chrétiennes s'empressent de les faire baptiser, tandis que les garçons demeurent sous le contrôle du père... ! Il n'est pas rare enfin de voir des musulmans, indifférents au fait religieux et d'une ignorance crasse de l'Islam, manifester des réactions typiques de résistance religieuse. Pour s'affirmer différents, ils retrouveront quelquefois de maigres réminiscences folkloriques, quelques tabous, des clichés, parfois même tout l'arsenal classique utilisé traditionnellement contre les roumis.

Un long cheminement est donc à découvrir et à emprunter par le conjoint chrétien, s'il veut rester fidèle à sa foi : comment réagir ? Comment sauver ce qui doit être sauvé ? Comment aider le conjoint musulman à se rapprocher de la lumière ? etc... autant de questions, et d'autres encore, qui sont posées et qui viennent s'imbriquer dans la vie conjugale au fil des jours.

L'attitude d'âme qui inspirera le comportement et le témoignage du conjoint chrétien ne sera certes pas l'indifférence. D'ailleurs, la souffrance ressentie par certains montre bien qu'ils ne prennent pas leur parti de l'incroyance ou de l'erreur chez l'époux non chrétien. Cependant, s'il y a un point sur lequel les lettres insistent c'est bien celui de la discrétion. Une exigence maladroite et revenir sans cesse sur les problèmes religieux ne feraient bien sûr qu'indisposer, énerver et agacer le conjoint. D'une neutralité bienveillante peut être, il passerait facilement à l'hostilité et au refus du dialogue. La pédagogie d'amour dont le Seigneur use auprès des âmes et au cours de l'histoire des hommes est loin de ce zèle excessif et démesuré qui ne fait que durcir les positions.

C'est toute la vie surtout du chrétien ou de la chrétienne qui doit être un témoignage permanent d'amour authentique, de délicatesse et de bonté, de service, de patience et de douceur. Les vertus de la femme forte de la Bible devront rayonner et être autant de pierres précieuses qui illuminent la vie de tous les jours,

Cela ne dispensera pas pour autant de faire ce qu'il est au pouvoir de la chrétienne de faire pour favoriser le plus possible l'évolution religieuse de l'époux musulman. Ce n'est pas pour être un écran et un obstacle qu'elle est placée auprès de lui. Il est facile de constater que les sujets de conversations se référant à Dieu ou aux questions religieuses (au sens large) ne sont pas sans susciter quelque intérêt chez des musulmans même "évolués", comme on dit, si bien qu'il est possible de partir des valeurs religieuses existantes, des réactions saines, des "pierres d'attente" positives (à condition toutefois de les dégager de leur gangue et de les rectifier au besoin) pour un approfondissement de questions vitales et primordiales pour tout être humain, qui ne vit pas seulement de pain. Cela suppose bien sûr que la chrétienne soit instruite et clairvoyante,

Mais précisément, une chrétienne de cette qualité s'ingéniera à découvrir chez son conjoint musulman ce qui peut déjà être un début de cheminement vers des valeurs évangéliques, à partir, par exemple, de telle exigence de justice et de miséricorde entre les hommes, de telle réaction manifestant un sentiment profond de remise entre les mains de Dieu, etc... Assez sensibilisé, par exemple, à l'attitude intérieure de "patience-résignation" ("çabr") - attitude abhorrée par les "modernes", mais vite retrouvée malgré tout dans les épreuves - le musulman pourra évoluer à partir de là et s'orienter vers une attitude de confiance en un Dieu Bon, comme un enfant recourt à son père. L'épouse chrétienne aimera aussi en lui son comportement de générosité dans l'hospitalité et l'accueil : richesses positives,

à éduquer certes, mais que la foi au Christ ne supprimera pas ; Dieu ne construit-il pas sa maison sur un terrain déjà préparé à la disponibilité et à la charité ? Des valeurs de morale naturelle existent dans la vie concrète de tel ou tel musulman ; elles ont besoin d'épanouissement et d'affinement, mais elles sont quand même en lui des reflets éloignés de l'image de Dieu. Le musulman devrait les retrouver comme vertus chez son épouse chrétienne, mais alors transfigurées, illuminées par le dynamisme intérieur de la grâce, par ce je-ne-sais-quoi qui devrait l'inciter à réfléchir et à se poser des questions

Tout en respectant la liberté de sa conscience, l'épouse chrétienne aimera dans son conjoint cette inquiétude salutaire et cette démarche personnelle à la rencontre du Dieu Vivant. Elle l'encouragera en lui montrant, par sa vie quotidienne, que la vérité n'est pas une loi stérile et figée, mais bien une "Vie", inexplicable sans la présence d'un Esprit d'amour.

Mais, en tout état de cause, elle se gardera de ce nivellement si néfaste à la foi catholique par lequel des gens non instruits et non éclairés ont l'impression de se rencontrer et d'être d'accord, alors qu'ils ne font qu'employer les mêmes mots et que tourner autour des questions fondamentales.

Cependant, lorsqu'on considère les aspects très concrets de la vie chrétienne, on s'aperçoit que de nombreuses difficultés surgissent.

Les exigences du conjoint musulman et l'inexistence chez lui de quelque contrainte et maîtrise dans le domaine sexuel, par exemple, feront que la question de régulation des naissances se posera assez vite. Comment alors réagira l'épouse chrétienne ? (6).

Les enfants (garçons et filles) devront, comme la promesse en a été donnée avant l'échange des consentements devant le prêtre (dans le cas du mariage avec "dispense de disparité de culte"), non seulement être baptisés, mais encore éduqués chrétiennement. Quel témoignage le père musulman pourra-t-il leur donner ? Les garçons n'ont-ils pas tendance à suivre leur père ? (7)

D'autres occasions de désaccords et de froissements pourront venir des actes du culte comme tels : assistance à la messe le dimanche, confession. Ce sacrement de la pénitence, en particulier, peut susciter des mouvements de jalousie chez le conjoint musulman, qui fera toutes sortes d'hypothèses et de suppositions...

Quant à la prière en famille, elle est le plus souvent inexistante, le musulman ne pensant surtout qu'à la prière légale rituelle (que, bien souvent, du reste il n'aura peut-être jamais faite au cours de sa vie...) et n'ayant jamais été préparé à s'adresser à Dieu par une véritable élévation du cœur, sauf exception, bien sûr. Comment alors prier ensemble ? Quels textes communs utiliser ? Certaines prières communes peuvent certes être récitées par les deux conjoints, mais alors quel risque pour les enfants, si la prière est familiale, d'incliner vers l'indifférentisme et de manquer de nourriture proprement chrétienne.

C'est de la personnalité de la femme chrétienne, en fin de compte, que dépendront souvent le bonheur et l'heureuse harmonie de ces ménages mixtes. Elle est "l'architecte du foyer", Il est donc à souhaiter que le conjoint musulman comprenne du mieux possible que lorsqu'on se marie, on quitte tout pour la femme avec laquelle on ne doit former qu'une seule chair : il devrait être capable de préférer sa femme et de l'aimer plus que son clan. Personne, naturellement, n'aura la naïveté de penser que, dans l'état présent de l'évolution des esprits et des mentalités, ce soit là quelque chose de facile et comme allant de soi de la part des musulmans.

Ce n'est en tout cas pas impossible, et un contact prolongé en France avec des chrétiens, par exemple, entraîne la remise en question de bien des réactions traditionnelles (8).

NOTES

1. COMPRENDRE, série blanche, n° 9 du 13/4/57 : Les mariages mixtes en Kabylie ; n°10 du 10/9/57 : Les mariages mixtes et le milieu musulman arabe ; série bleue n° 9 du 19/2/57 Jalons pour une étude des mariages mixtes ; n° 19 du 15/11/ 59 : Les mariages mixtes et "l'intolérance" de l'Eglise ; série jaune n° 8 du 30/6/57 Les mariages mixtes et le milieu juif, à propos de l'analyse du roman d'Albert Memmi "Agar".
2. L'Anneau d'Or, n° 91 de janv.-févr. 1960, pp. 60-62 ; n° 92 de mars-avril 1960, pp. 161-167 ; n° 95 de sept.-oct. 1960, p. 430 ; n° 90 de mars-avril 1961, pp. 171- 174.

3. Voir en appendice à ce numéro-ci,
4. Il s'agit de ce témoignage, sympathique certes pour les Nord-Africains mais combien équivoque sur certains points de doctrine, qui a paru dans la revue Foyers en 1955 (n° 3, décembre : "J'ai épousé un Nord-Africain"). La franchise, encore une fois, ne peut tenir lieu de vérité objective ; tout au moins celle-ci ne découle pas automatiquement de celle-là. Des efforts loyaux de rapprochement, selon la droiture des consciences, sont nécessaires ; ils n'autorisent pas à confondre les valeurs chrétiennes avec les valeurs musulmanes ou à minimiser les vérités chrétiennes. Dire que les enfants choisiront à leur majorité à quelle communauté ils veulent appartenir est aberrant, tout au moins si le mariage a été fait avec "dispense" (ce que, dans ce témoignage-ci, on ne sait pas, il faut l'avouer!). Quant aux prières musulmanes "attribuées à Mahomet" et "traduites du Coran", qui ont été utilisées au cours d'une messe dialoguée, dans une paroisse de Paris, nous aurions aimé en avoir les références coraniques, car leur origine est très probablement à chercher chez quelque mystique musulman (al-Râzi, mort en 872, ou al-Ansâri, mort en 1089), (Sur cette façon d'agir dans la liturgie, cf. COMPRENDRE, série bleue, n° 13 du 25/10/57 "Prières communes avec les musulmans nord-africains en France"). Dans le numéro suivant de la revue Foyers (janvier 1956) deux mises au point étaient faites l'une du Père Louvel o.p. "Peut-on épouser un non-catholique?", l'autre, par J. Legrelle, est plutôt un témoignage, qui n'a d'ailleurs rien d'original. Le premier témoignage ("J'ai épousé un Nord-Africain") a été repris par la revue Eclésià d'avril 1956 (n° 35, pp. 27-30), mais les lignes relatives au choix éventuel des enfants devant le baptême ont été supprimées et on était averti par la rédaction de la revue qu'une telle union mixte ne peut être qu'une exception et qu'en règle générale ces mariages sont à déconseiller.
5. Jacques Maritain "Le philosophe dans la cité" Paris, Alsatia 1960, Coll. Sagesse et cultures, p. 173.
6. Cf. COMPRENDRE, série bleue, n° 24 du 1/10/60 "Essai de réponse à une question angoissante - la régulation des naissances".
7. Dans le témoignage cité plus haut de la revue Foyers, on était placé devant ce dilemme : Que vaut-il mieux ? "Un père musulman, croyant, priant, ou un père européen incroyant, qui rit des prêtres et promet bien qu'"après la première communion, toute cette comédie sera finie ?". Certes, il vaut mieux croire en Dieu que de ne pas y croire. Mais pourquoi vouloir toujours découper la réalité par tranches de dilemmes ? Il y a aussi des musulmans qui ne croient plus en Dieu et des Européens qui y croient encore heureusement, comme il y a des musulmans qui "croient" mais qui ne prient pas, etc.,
8. Au cours d'une enquête sociologique, une question un peu spéciale a été posée à des Algériens (cf. Léo Bogart "Les Algériens en France, adaptation réussie et non réussie" dans "Français et Immigrés", Travaux et Documents de l'INED, cahier n° 20, PUF 1954) : "Un Algérien nommé Ali, qui avait travaillé en France pendant quelques années, avait connu une Française et allait l'épouser. A quelque temps du mariage, il reçoit une lettre de son père lui demandant de venir parce qu'il lui avait trouvé une femme dans son village natal. Ali savait qu'il s'agissait d'une très jeune fille, sans instruction. Il était peiné parce qu'il préférerait la Française et qu'il respectait en même temps beaucoup son père : Que pensez-vous qu'il a fait ? Pourquoi le pensez-vous ?" (L'enquêteur distingue les émigrés ou vrais émigrants, qui veulent rester en France et s'y adapter, et les migrants qui songent à retourner un jour en Algérie).

Emigrés : 51 Migrants : 83

Disent qu'il va :

rester avec la Française	88 %	28 %
obéir à son père	12 %	71 %
autre réponse	0 %	1 %

APPENDICE

Extraits d'une lettre écrite par une chrétienne mariée avec un Algérien musulman.

Cette chrétienne semble d'un niveau spirituel et culturel supérieur à celui de son mari. Quatre enfants sont nés dans le ménage.

Cette lettre montre certainement une heureuse lucidité de la part de celle qui l'a écrite ; quelques nuances sont sans doute à apporter ici et là, mais son auteur manifeste en tout cas beaucoup de personnalité. (Lettre citée substantiellement par le Père Déjeux p. b, dans une conférence, à la Chaire des Missions à Lyon en mars 1960, sur "Les mariages interraciaux", voir le volume "Le Problème racial", SPM, Propagation de la Foi, Lyon, 1960).

"Pour moi, je n'ai pas autre chose à faire, je crois, qu'à rester à mon foyer, pour y prier, y penser, servir ceux qui s'y trouvent et accueillir ceux qui viennent nous voir. Ainsi la modestie de mes ambitions ne pourra gêner aucune autre initiative. Je suis moi-même consacrée à Dieu et à Marie. Par cette consécration, je m'intéresse au salut de tous, mais d'autre part, par le mariage, Dieu m'a placée dans un milieu bien déterminé et c'est en travaillant dans cette famille que je pense servir au salut de tous. Notre vocation à nous chrétiennes dans une famille mixte, c'est d'être simplement une tache d'huile. Notre influence doit s'étendre par rayonnement.

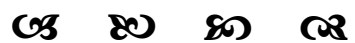
Je pense aussi qu'il y aurait intérêt à ce que nous nous réunissions de temps en temps entre chrétiennes de familles mixtes. Cela est assez difficile à réaliser, mais enfin il faudrait y arriver. Il faut absolument reprendre les chrétiennes qui auraient oublié leur religion, humiliées souvent par les milieux catholiques. Il faudrait donc nous connaître dans une paroisse. Par exemple, à "l'heure d'amitié des mères de famille" (seule réunion que j'ai le temps de fréquenter), il faudrait une fois par mois nous réunir aux Françaises pour garder le contact avec les Françaises, les former à nos problèmes, ensuite avoir une réunion spéciale entre nous (car je m'aperçois que je perds mon temps d'aller continuellement chaque semaine avec les Françaises, nos problèmes étant tout à fait différents des leurs). J'aspire donc à me réunir avec mes semblables. Les chrétiennes épouses de Nord-Africains étant bien reprises et conscientes du rôle qu'elles ont à jouer, on pourrait faire une troisième réunion (purement amicale) avec les femmes arabes de la parenté et du voisinage (elles commencent déjà à être un certain nombre en France). Il y aurait peut-être intérêt à ce qu'on puisse nous rassembler par souche dans un même immeuble, voir une petite cité. Les Françaises qui s'intéressent à nous comme celles de la Ligue de Marie devraient plutôt servir nos problèmes de vie familiale, laissant aux hommes et jeunes gens catholiques le soin de fréquenter les célibataires.

Une Française peut très bien épouser un Nord-Africain qui lui convient, comme je l'ai fait ; cela doit être une vocation tout à fait recommandable, mais il lui est difficile de s'adresser directement à la masse des hommes, elle doit s'occuper de la famille de son mari. Je crois que le mariage mixte pratiqué par des chrétiennes ferventes est la principale voie de salut pour rétablir la paix entre la France et l'Algérie.

On n'a pas les gens par les armes, mais par l'amour. Nous souffrons actuellement de ne pas avoir assez aimé, de ne pas avoir été assez chrétiens chez eux. Le mariage mixte est ce qui peut faire évoluer le plus rapidement la masse algérienne. Cette masse arrivant à l'âge adulte, nous devrions la laisser libre sans crainte que d'autres ne l'exploitent à notre place.

Nous ne devons pas chercher tout d'abord à les convertir. Il faut premièrement sauver l'homme. La conversion ne doit être que le dernier acte lorsqu'ils auront pleinement l'évidence de la supériorité de la religion chrétienne. Il faut donc la leur montrer silencieusement par nos actes et soigner très bien ceux qui veulent rester musulmans. Je pense qu'on peut très bien parler de Dieu à un musulman, l'inciter à prier, à retrouver de la ferveur, mais il ne faut parler que des croyances générales communes aux deux religions. Il faut absolument éviter de les heurter. Il faut pour cela être de vrais chrétiens et connaître aussi leur croyance.

Une chrétienne qui épouse un musulman ne doit exiger que la pratique religieuse pour elle-même et ses enfants, condition posée au moment du mariage. Cela évidemment ne sera pas sans difficultés. Mais c'est une belle lutte, la seule digne des chrétiens, celle que menaient les premiers chrétiens. Si une femme revient à la religion chrétienne après son mariage, elle devra, à ce moment, réclamer à son mari le mariage chrétien pour la paix de son âme ; puis le baptême et la formation chrétienne des enfants".



S. M. A. Comprendre
20, rue du Printemps
PARIS
C. C. P. : 15 263 74